



N°2025_224

ARRETE MUNICIPAL

D'EXHUMATION

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN

Vu le décret n° 76-435 du 18 mai 1976 ainsi que la loi n°2015-177 du 16 février 2015 codifiant les textes relatifs aux opérations d'inhumation, d'exhumation, d'incinération et de transport de corps.

Vu la demande formulée le 1^{er} juin 2025 par Madame Sylvie DENOULET domiciliée à Pontlevoy (Loir-et-Cher), 2417 route d'Amboise à l'effet d'exhumer les urnes :

De Monsieur DENOULET Jean-Luc décédé le 9 août 2000 à Lille (Nord)

De Monsieur DENOULET Sullyvan décédé le 16 juin 1997 à Seclin (Nord)

Inhumées dans l'ossuaire du cimetière de Seclin-centre pour être ré-inhumées au cimetière de Burgault à Seclin (Nord) case columbarium CGG3.

ARRETE

Article 1 :

Madame Sylvie DENOULET domiciliée à Pontlevoy (Loir-et-Cher), 2417 route d'Amboise est autorisée à procéder à l'exhumation des urnes :

De Monsieur DENOULET Jean-Luc décédé le 9 août 2000 à Lille (Nord)

De Monsieur DENOULET Sullyvan décédé le 16 juin 1997 à Seclin (Nord)

Article 2 :

Cette opération aura lieu le **Jeudi 5 juin 2025 à 8 heures** en présence de Monsieur Jean-François CLAUS, agent communal qui veillera à l'exécution des mesures prescrites par le décret du 18 mai 1976 et la loi n°2015-177 du 16 février 2015.

Article 3 :

Monsieur le Maire de Seclin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

L'arrêté sera notifié au demandeur en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 03/06/2025

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

